

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 janvier 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Absents : André Lacombe, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-01-001 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2007, de la séance extraordinaire du 17 décembre et de la séance ajournée du 17 décembre 2007.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement numéro 254-2008 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2008 et les conditions de leur perception

8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2008/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
9. Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports
10.
 - a) ADMQ: Cotisation 2008
 - b) COMBEQ : Cotisation 2008
11. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)/offre d'assurance
12.
 - a) Demande de projet au Centre Local d'emploi pour l'engagement d'une secrétaire.
 - b) Offre de service/stagiaire pour le bureau municipal.
13.
 - a) FADOQ/demande d'aide financière pour les jeux de secteur
 - b) Club Les Gymna-Thècles demande d'aide financière
14. Association des propriétaires de chalets du Lac Du Jésusite/demande d'aide financière pour l'ensemencement de truites arc-en-ciel
15. Audrey Robert demande d'aide financière pour financer un stage en Bolivie.
16. Mise à niveau des infrastructures d'eau potable/engagement d'une firme d'ingénieur.
17. Projet du Parc Saint-Jean-Optimiste/demande d'aide financière
18. Forget Aubin plan de développement (développement de la villégiature autour du lac des Chicots).
19. Versement du salaire des élus municipaux
20. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs/établissement de nouvelles aires protégées
21. CPTAQ/demande de Éric Moreau
22. ADMQ/formation 2008
23. Aménagement forestier des lots municipaux 102, 103,104
24. SMI/acceptation de l'offre pour le logiciel serveur permis

25. Affaires en suspend :
- a) Dossier des noms de rues
 - b) Dossier d'identification des commerces et industries
 - c) Site de neige usée
 - d) Dossier d'aide financière aux entreprises (Mékinac Nature et Clos Sainte-Thècle)
- 26.. Questions de l'assistance
27. Affaires nouvelles:
- a) Remplacement de Alain Vallée sur le Conseil d'administration de OMH de Sainte-Thècle
 - b) Coopérative de solidarité de développement local de Montauban
28. Ajournement de la séance au 28 janvier 2008

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de décembre 2007

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre, de la séance spéciale du 17 décembre et de la séance ajournée du 17 décembre 2007, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2007

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Réception d'une réponse à la résolution 2007-11-334 concernant le fait que la totalité des sommes engagées par la municipalité pour se conformer à la nouvelle taxation agricole n'a pas été remboursées par le MAPAQ. On nous informe que certains travaux n'étaient pas couverts dans les normes du programme d'aide et qu'il appartient à la municipalité de s'enquérir auprès de son fournisseur de tout élément justifiant ces frais excédentaires et de s'entendre avec celui-ci sur leur pertinence, le cas échéant.

La Ministre désire nous informer que des dix indicateurs de gestion en vigueur demeurent obligatoires et quatre sont ajoutés dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Sur une base facultative, 13 autres indicateurs pourront être utilisés à des fins de renseignements en matière de loisirs et culture, de sécurité incendie et de gestion des matières résiduelles. Ces modifications entrent en vigueur en 2008 pour la compilation des données 2007 des municipalités.

Le directeur du Service des programmes fiscaux nous indique que dès le début de l'année

2008, une nouvelle prestation électronique de services sécurisée nommée Compens@tions sera disponible et permettra de remplir et de transmettre électroniquement toutes les demandes de compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles du gouvernement du Québec, de la SIQ, etc.

La direction des infrastructures désire nous informer que la programmation des travaux présentée par la municipalité le 26 novembre 2007 a été acceptée par le Ministère et que celui-ci a recommandé le versement à la municipalité du montant de 421 226\$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec. Annexe « A »

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

La Ministre nous indique que la municipalité recevra une subvention de 10 478,12\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Ce montant correspond à 4,19\$ par habitant et sera versé vers le 20 ou 21 décembre 2007.

- **Ministère des Transports**

Le MTQ nous informe que depuis plus de deux ans, il met en place le *Système d'information stratégique et statistique en transport adapté* (STA) qui permettra, à compter de janvier 2008, la transmission par internet des rapports statistiques et financiers du transport adapté.

- **Agence du revenu du Canada**

Réception des nouvelles mesures fiscales proposées pour les entreprises pour l'année 2008 contenant, entre autres, les informations sur la baisse de la TPS à 5%.

- **Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et Centre-du-Québec**

Réception du bulletin d'information « info-lettre Le Résolu », volume 2, numéro 21, du 18 décembre 2007 traitant entre autres du lancement du guide « Comment choisir une résidence pour personnes âgées », guide disponible dans les CSSS de la région.

- **Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

Réception du bulletin « Mini Scribe » volume 17, numéro 1, nous rappelant que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit expressément le pouvoir des municipalités locales de projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Annexe « B »

- **Bell**

Suite aux nombreuses conversations téléphoniques avec M. Paillé concernant l'abolition

des frais d'interurbains dans la municipalité de Sainte-Thècle, Bell nous informe qu'il lui est impossible de dire à quel moment il pourra élargir la zone d'appel local des quelques 60 municipalités qui ont déjà déposé une demande, mais qui ne font pas partie des dix secteurs prioritaires.

- **CLD de Mékinac**

Réception d'un appel de candidature pour un poste d'agent de développement économique en remplacement d'un congé de maternité.

- **Clubs conseils en agroenvironnement**

Réception du bulletin « Le PAA en action », volume 2, numéro 1, d'automne 2007 - hiver 2008 traitant des nouvelles pratiques de gestion des fertilisants qui peuvent permettre d'utiliser moins de fertilisants tout en gardant le même rendement.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Réception du rapport annuel de gestion de l'année 2006-2007 accompagné d'un cd-rom sur lequel sont consignés les résultats détaillés des interventions de la Commission selon la nature de la demande et du territoire visé ainsi que des frais applicables pour l'année 2008.

Réception de la décision rendue dans le dossier de monsieur Guy Trudel l'autorisant à aliéner en faveur d'un acquéreur éventuel un emplacement d'une superficie approximative de 26,6 hectares dans le lot 76.

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie**

Réception d'un communiqué en date du 14 décembre 2007 intitulé « À l'assemblée publique du 13 décembre 2007, la Conférence régionale des élus de la Mauricie octroie 800 000\$ pour six projets » nous indiquant que des montants ont été alloués pour les festivités entourant le 375^e anniversaire de la Ville de Trois-Rivières en 2009, pour des projets de consolidation et de développement d'éco-centres, etc.

- **Conseil québécois sur le tabac et la santé**

Le Conseil nous informe que la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac se tiendra du 20 au 26 janvier 2008 et nous invite à consulter la section « Entreprises » du site www.mondesansfume.ca pour commander le matériel de la Semaine, etc.

- **Curriculum vitae**

Normand Boutet, 2521, chemin St-Pierre Nord, recherche un poste de journalier.

Jean-Pierre L'Heureux, 580 rue Notre-Dame, recherche un poste de journalier.

Patrick Vallerand, 700 rue Notre-Dame, Sainte-Thècle, recherche un poste de journalier

- **Demande de travaux**

Réception d'une demande de plusieurs citoyens à l'effet que la réfection des rues et des trottoirs de la rue St-Joseph et St-Gabriel soit prévus au budget et effectués en 2008.
Annexe « C »

- **École primaire Masson**

Monsieur André Blanchette, technicien en éducation spécialisée, demande la permission d'utiliser la patinoire extérieure afin de permettre aux élèves de l'école de participer à une activité parascolaire sur l'heure du dîner, de 11h25 à 12h35, les 15, 22 et 29 janvier et le 5 février. Il demande également à ce que la salle et la toilette soient ouvertes pour dîner sur place.

- **Fédération Québécoise des Municipalités (Annexe « D »)**

Réception des résultats des élections pour les 2 postes de représentants au conseil d'administration de la FQM.

Réception d'un bulletin « Dernière heure » intitulé « Sommet sur l'avenir du secteur forestier : le bilan de la FQM » indiquant que le concept de forêt de proximité mis de l'avant par la Fédération a bénéficié d'un large appui, de sorte que dans le cadre de la réflexion en profondeur qui s'amorce sur les modes de tenures, il a été convenu d'examiner les impacts.

Réception d'un communiqué en date du 12 décembre 2007 intitulé « La FQM au Sommet sur la forêt – Les communautés devront faire partie des solutions à la crise » indiquant que cet événement a permis « d'établir de façon consensuelle, que les communautés et leur élus sont des acteurs incontournables qui devront faire partie des solutions à la crise qui prévaut actuellement.

Réception d'un communiqué en date du 18 décembre 2007 intitulé « Une initiative pour bonifier l'offre de loisir en milieu rural » nous indiquant que la FQM est fière d'annoncer la mise en œuvre d'une nouvelle initiative visant à bonifier l'offre de loisir en milieu rural par la mise en place d'un comité de liaison ayant pour mandat d'identifier les problématiques vécues en lien avec l'offre de loisir en milieu rural et d'aller de l'avant avec des projets d'intérêt commun qui auront un impact sur l'amélioration du cadre de vie et le développement des communautés rurales.

- **Femmes de Mékinac**

L'équipe de Femmes de Mékinac désire remercier la municipalité pour sa participation financière à la réalisation du colloque « Femmes, Santé et Environnement » qui a eu lieu le 2 octobre 2007.

Femmes de Mékinac nous indique que la période d'inscription pour leur programmation

Hiver-printemps 2008 se fera du 21 au 24 et du 28 au 31 janvier 2008. Ces dates d'inscription ne s'appliquent que pour les cours de yoga et la sortie culturelle du 22 mai 2008.

-Festi-Volant

Réception d'une invitation à la conférence de presse du mardi 15 janvier 2008 à 10h, qui se tiendra au Resto les Copains d'abord, à Grandes-Piles où sera présentée la programmation du festival qui se tiendra du 25 au 27 janvier 2008 à Grandes-Piles.

- G. Groleau Inc.

Monsieur Gaston Groleau offre ses services à la municipalité pour le déneigement des propriétés municipales à l'aide d'une pépinière à un taux de 67\$ de l'heure.

- Hydro-Québec

Hydro-Québec désire nous informer qu'il accepte le projet de la *Promenade du Moulin Magnan* tel que présenté par la municipalité dans le cadre du Soutien aux réalisations locales en collaboration avec le diagnostic résidentiel Mieux Consommer. Les sommes accumulées pour les personnes ayant rempli le questionnaire dans les 6 mois après le lancement de la campagne seront versées à la municipalité. Veuillez noter que le questionnaire Internet est déjà disponible au www.courantcollectif.com, mais que le questionnaire papier ne sera distribué qu'au printemps 2008.

- Institut de technologie agroalimentaire

L'institut nous indique que le rapport des 17 élèves du programme de GEEA qui ont fait un voyage au Texas du 17 février au 3 mars 2007 est maintenant disponible sur le site web au www.ita.qc.ca dans la section Campus de Saint-Hyacinthe, sous le titre Gestion et exploitation d'entreprises agricoles, sous le titre Formation initiale puis finalement dans les particularités.

- Jean-Yves Laforest

Réception d'un communiqué en date du 13 décembre 2007 intitulé « Initiative Emplois d'été Canada 2008 – Les conservateurs reculent : une victoire pour Jean-Yves Laforest, les étudiants et les organismes de la Mauricie! » nous indiquant que le gouvernement fédéral a rétabli le budget initial de 97,5 millions de dollars d'Emploi d'été Canada, en revenant à des critères d'admission raisonnables et en redonnant aux députés un droit de regard sur la liste d'attribution.

- MRC de Mékinac

Réception du règlement 2007-148 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires adopté par la MRC de Mékinac lors de sa séance du 28 novembre 2007.

Réception du « Bulletin de Liaison » de décembre 2007 traitant entre autres des dossiers financés par le Pacte rural suite au dépôt de projets du 31 octobre dernier. Annexe « E »

- **Mutuelle des Municipalités du Québec**

Réception du bulletin d'information « info-Prévention » volume 5, numéro 4 nous présentant les lauréats de la 2^e édition du Mérite MMQ en gestion de risques.

- **Offre de services**

Des prix ont été demandés le 4 décembre 2007 pour le remplissage des réservoirs d'huile de la municipalité à deux fournisseurs. Pétrole de la Mauricie offre l'huile à chauffage à un prix de 0,7280\$ le litre et Pétroles Henri Germain l'offre à un prix de 0,7499\$ le litre. Les services de Pétrole de la Mauricie sont donc retenus pour la période du 5 décembre 2007 au 4 décembre 2008.

- **Promotion Sainte-Thècle**

L'équipe de Promotion Sainte-Thècle désire remercier la municipalité pour sa collaboration tout au long de l'année 2007.

- **Québec municipal**

Réception d'un bulletin d'actualités en date du 14 décembre 2007 nous indiquant que le salaire minimum passera le 1^{er} mai 2008 de 8,00\$ à 8,50\$. Il s'agira de la plus importante hausse du salaire minimum depuis celle décrétée en 1975.

- **Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Réception du bulletin d'information « Messenger Express », volume 4, numéro 32, de décembre 2007 indiquant la procédure à suivre pour la conversion au système UNICORN.

- **Réseau en loisir**

Réception d'une invitation à une soirée d'échanges portant sur le développement du Réseau en loisir et l'élaboration d'un plan d'action qui se tiendra le mercredi 30 janvier 2008, à 19h, à l'École Vallée-de-Mékinac de Saint-Roch de Mékinac. Annexe « F »

- **Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

Réception du nouveau taux d'assurance-emploi réduit pour la municipalité. Le nouveau taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008 sera de 1.127%

Réception d'un pamphlet de mise en candidature pour l'édition 2008 du Prix Thérèse-

Casgrain du bénévolat, prix reconnaissant les contributions que font les bénévoles du Canada dans notre société. La date de fin des mises en candidatures est le 1^{er} février 2008.

- **Service d'achat pour les municipalités**

Le SAM s'associe avec une entreprise québécoise, Symbiose Technologies Inc. pour nous offrir une solution complète de collecte de données multimédias et d'inspection, jumelée à un portail d'échange qui favorisera le partage d'applications entre les municipalités : UDATA, Solution Municipale.

- **Services Québec**

Réception du bulletin d'information « Le Portail – Mauricie » de décembre 2007 nous indiquant qu'un nouveau guide intitulé « Prendre sa retraite » est maintenant disponible sur le portail régional de Services Québec au www.mauricie.gouv.qc.ca à l'intention des personnes qui sont ou qui seront à la retraite au cours des prochaines années.

- **Services techniques incendies provincial Inc.**

Réception d'une invitation à une rencontre qui aura lieu le mardi 15 janvier 2008 à 19h, à la salle de quilles de Saint-Adelphe, dans le but de nous permettre de visualiser plusieurs échantillons de différents fabricants du domaine incendie.

- **Tourisme Mauricie**

Tourisme Mauricie nous annonce que le programme « Emploi d'été Canada » sera renouvelé et que le guide du demandeur sera disponible le 1^{er} février prochain.

- **Unité régionale des sports et loisirs de la Mauricie**

Réception du bulletin d'information « Le Mensuel » de décembre 2007 nous informant du programme Plaisirs d'hiver sous le thème « En hiver, n'ayez pas honte de ... ROUGIR » de Kino-Québec offert aux municipalités et aux écoles pour faire découvrir ou redécouvrir le plaisir de pratiquer des activités physiques hivernales. www.kino-quebec.qc.ca/plaisirs

- **Ville de Saint-Tite**

Réception d'une copie de la résolution numéro 2007-12-428 adoptée par la Ville de Saint-Tite demandant à la MRC de Mékinac d'apporter des modifications à leur règlement de contrôle intérimaire relatif aux odeurs dues aux pratiques agricoles en haussant les paramètres C et G pour les établissements à forte charge d'odeurs.

- **Weber**

La compagnie désire nous présenter son Resybac, un bac fermé plus hygiénique et permettant de diminuer l'odeur pour le domaine de la récupération des matières résiduelles putrescibles de types porte à porte.

Rés. 2008-01-004: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-005 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2007 au montant de 162 375.41 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 janvier 2008, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Tommy Plamondon, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller

Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Adoption du règlement numéro 254-2008 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2008 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2008 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2007;

Rés. 2008-01-006 : À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 **Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2008.

Article 3 **Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,615 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,105 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 **Déchets**

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 95,00 \$ par logement;
- 95,00 \$ par chalet;
- 85,00 \$ par commerce catégorie n° 1;
- 120,00 \$ par commerce catégorie n° 2;
- 170,00 \$ par commerce catégorie n° 3;

Article 5 **Collecte sélective**

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

37,00 \$ par logement;
37,00 \$ par commerce et industrie.

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 \$:

Règlement numéro 21-91 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable, d'une conduite d'amenée, d'une station de pompage et réfection de voirie ainsi qu'un emprunt de 1 046 000 \$:

	<u>Service</u>	<u>Règl.</u> <u>207-03</u>	<u>Règl.</u> <u>21-91</u>
Résidence et logement :	55.00	22.00	90.00
Ferme:	119.57	47.83	195.66
Garage commercial:	40.92	16.37	66.96
Bureau d'affaire/professionnel	26.91	10.76	44.02
Chalet (saison estivale)	27.50	11.00	45.00
Salon funéraire	33.11	13.25	54.18
Hôtel	119.57	47.83	195.66
Restaurant	59.98	24.03	97.84
Salon de coiffure/esthétique	59.98	24.03	97.84
Boulangerie	59.98	24.03	97.84
Atelier de couture	36.26	14.50	59.32
Magasin, dépanneur	26.91	10.76	44.02
Épicerie	71.72	28.69	117.36
Caisse ou Banque	39.40	15.76	64.48
Industrie			
(Gestion International T)	158.14	63.25	
(Pierre Naud Inc)	73.77	29.51	120.70
Roulotte à patate frite	24.57	9.81	40.14

Aucun montant ne sera chargé à ceux qui auront payé comptant leur quote-part totale se rapportant au règlement 21-91.

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

86,00 \$ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	102 \$ / fosse
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.10 \$ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une visite à une installation constituée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sans qu'il y ait vidange de ladite fosse	90 \$ / visite
Tarif fixe applicable lors d'une vidange hors saison ou d'une vidange qui constitue une demande en urgence qui se révèle non justifiée	90 \$ / visite
Supplément pour une modification de Rendez-vous	45 \$

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation

pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

200,00 \$ par logement; commerce, industrie, chalet et terrain vacant.

100,00 \$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

Article 11 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

Article 12 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 14 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 15 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

Maire

Rés. 2008-01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2008/résolution autorisant le directeur général/secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la session extraordinaire 17 décembre 2007:

Rémunération des élus

Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-008 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans

l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-009 : ADMQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2008 pour le directeur général et la directrice générale adjointe au montant de 295 \$ pour la première personne et 245 \$ pour la deuxième personne, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-010 : COMBEQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par France Déry, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à la COMBEQ la cotisation 2008 pour l'inspecteur municipal directeur au montant de 225 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-011 : MMQ/offre d'assurance

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de la MMQ pour les

garanties supplémentaires suivantes : Tremblement de terre, Inondation, Umbrella, frais de justice et Avenant C-21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-00-012 : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale/Présentation d'une demande de subventions salariales

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- présente une demande aux fins d'obtenir une subvention salariale pour un poste de technicien(ne) en administration ou bureautique ou infographie, pour une période trente (30) semaines, à raison de 35 heures/semaine et selon un taux horaire de 12,00 \$.
- présente une demande aux fins d'obtenir une subvention salariale pour un poste de journalier pour les travaux publics, pour une période trente (30) semaines, à raison de 40 heures/semaine et selon un taux horaire de 14.49 \$.
- Accepte la responsabilité du projet de subventions salariales 2008 du gouvernement du Québec présenté dans le cadre de cette mesure.
- autorise le maire à signer tout document relatif à la demande de subvention.
- S'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-013 : Offre de service pour un stage au bureau municipal

CONSIDÉRANT que Nancy Mongrain étudie en comptabilité au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses études, elle doit effectuer un stage d'une durée de 90 heures;

CONSIDÉRANT qu'elle demande à la municipalité d'effectuer ce stage au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte

l'engagement non rémunéré de la stagiaire de Nancy Mongrain au bureau municipal pour une période de 90 heures débutant le 21 janvier 2008 jusqu'au 11 février 2008. L'horaire de travail sera de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 par jour du lundi au jeudi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-014 : FADOQ/demande d'aide financière pour les jeux de secteur

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du club FADOQ de Sainte-Thècle afin d'organiser des jeux de secteur;

CONSIDÉRANT que ces jeux se dérouleront dans la Salle Aubin de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 100.00\$ au club FADOQ pour leurs jeux de secteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Club Les Gymna-Thècles /demande d'aide financière pour leurs activités

La municipalité paie la location du gymnase de l'École Masson pour le Club Les Gymna-Thècles, ce qui représente un montant de 1 400. \$ annuellement. Pour cette raison le conseil municipal n'accorde pas d'aide financière à ce club.

Rés. 2008-01-015: Association des propriétaires de chalets du lac des Jésuites/Demandes d'aide financière pour l'ensemencement de poisson dans le lac

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Denis Barsalou, président de l'association des propriétaires de chalets du lac des Jésuites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 cents dollars pour l'année 2008 à Association des propriétaires de chalets du lac des Jésuites pour l'ensemencement de truite arc-en-ciel dans le lac des Jésuites.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-016: Audrey Robert/ demande d'aide financière pour stage de coopération international jeunesse en Bolivie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Audrey Robert pour sa participation à un stage de coopération international jeunesse organisé par le Club 2/3 dans le cadre du programme Québec sans frontières, qui aura lieu en Bolivie au mois de mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ cents dollars au Club 2/3 pour la participation d'Audrey Robert à un stage en Bolivie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-017 : Mise à niveau des infrastructures d'eau potable/engagement d'une firme d'ingénieur

CONSIDÉRANT la proposition de travail des consultants MESAR Inc. pour la préparation des plans et devis pour la mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre (Projet 09893) des Consultants MESAR Inc. au montant de 21 850,00 \$, taxes en sus, le mandat est le suivant : confectionner les plans, à rédiger le devis d'appel d'offres, préparer la demande d'autorisation au MDDEP, assister la Municipalité durant la période de soumission, analyser les soumissions reçues et faire la recommandation d'adjudication au plus bas soumissionnaire conforme pour la mise à niveau – Aqueduc de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet du Parc Saint-Jean-Optimiste/demande d'aide financière

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande de rencontrer les dirigeants de la Caisse Populaire de Sainte-Thècle/Saint-Adelphe pour leur présenter le projet et de leur demander de participer financière à l'aménagement du parc Saint-Jean-Optimiste.

Forget Aubin plan de développement

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à Forget Aubin une rencontre pour de démarrage de ce projet de développement du lac des Chicots le lundi 21 janvier 2008 à le 19H00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Versement du salaire des élus municipaux

Le directeur général continuera de verser le salaire des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle une fois par mois et ce à la fin de chaque mois.

Rés. 2008-01-018 : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs/établissement de nouvelles aires protégées

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté son plan d'action stratégique sur les aires protégées;

CONSIDÉRANT que l'aire protégée C 36 englobe une partie du territoire de Sainte-Thècle dans le secteur du lac Archange;

CONSIDÉRANT que cette aire protégée ferait en sorte d'interdit tout développement touristique comme une pourvoirie, des camps de chasse et tout autre activité de ce genre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'exclure le territoire de Sainte-Thècle de l'aire protégée projetée C 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-019 : CPTAQ/Demande d'autorisation, lots 143P, 144P, 145P ET 146P

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit une compétition annuelle de MotoCross d'envergure provinciale, sur les lots 143P, 144P, 145P ET 146P du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que cette activité annuelle a un impact important pour la promotion et l'économie de notre localité ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'autorisation formulée à la CPTAQ par Éric Moreau afin de pouvoir utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 143, 144, 145 et 146, tel que décrit sur le formulaire de demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-020 : ADMQ/formation 2008

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre des cours de formation pour le printemps 2008 pour les directeurs généraux et leurs adjoints ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé à assister à la formation sur l'Urbanisme : règlements et la procédure le 6 mars 2008 à Shawinigan et Valérie Fiset à assister à la formation Législation et jurisprudence

récentes le 7 février 2008 à Trois-rivières. Les frais de déplacement et de séjour seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-021 : Aménagement forestier des lots municipaux 99, 100, 101, 102, 103 et 104 de la Municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des lots qui sont boisés et désire les faire aménager ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Alain Vallée, maire à signer pour et au nom de la municipalité dans le cadre de mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 117.1 à 124 de la loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1).
- demande au groupement forestier de Champlain Inc. de préparer les prescriptions pour les lots 99, 100, 101, 102, 103 et 104 de la municipalité et autorise Alain Vallée, maire à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-022 : SMI/acceptation de l'offre pour le logiciel serveur permis

CONSIDÉRANT la résolution 2007-12-373 mentionnait que la municipalité acceptait l'offre de SMI conditionnellement à ce que toutes les municipalités de la MRC de Mékinac participent à cet achat ;

CONSIDÉRANT que seulement 8 municipalités sur 10 ont décidé de participer à ce regroupement pour acheter ce logiciel et que le coût est de 2 774.74 \$ pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la nouvelle offre d'achat regrouper de SMI à la MRC de Mékinac pour la fourniture du logiciel serveur permis au coût de 2 774.74 \$ incluant le transfert des données et deux jours de formation. Le coût pour le support annuel sera de 146.99 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires en suspend :

- a) Dossier des noms de rues
La Commission de toponymie nous demande une carte des rues de la

municipalité pour faire une étude de ce dossier.

b) Dossier indentification des commerces et industries

Rés. 2008-01-023 : Dossier indentification des commerces et industries

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs commerçants, qui ne sont pas situés sur les rues principales du village, d'accroître la visibilité de leurs commerces et industries;

CONSIDÉRANT que pour accroître leur visibilité, ils nous demandent d'installer des panneaux sur les rues principales afin d'indiquer où sont situés leurs commerces et industries;

CONSIDÉRANT que les rues principales sont entretenues par le Ministère des Transports et que tout ajout de panneaux commerciaux sur ces rues doit être approuvé par eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, de préparer un projet de signalisation pour les commerces et industries qui ne sont pas situés sur les rues principales de la municipalité et de le soumettre au Ministère des Transports pour approbation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

c) Site de neige usée

Le conseil demande de s'informer auprès de Monsieur Jean Boutet s'il peut nous vendre une parcelle de terrain près du site de traitement des eaux usées afin d'implanter un site de neige usées.

d) Dossier d'aide financière aux entreprises (Mékinac Nature et Clos Sainte-Thècle.

Monsieur Daniel Allard, conseiller au poste numéro 6, se retire; car il dit que dans ce point il a des intérêts personnels.

Rés. 2008-01-024 : Dossier d'aide financière aux entreprises (Mékinac Nature et Clos Sainte-Thècle.

CONSIDÉRANT que les demandeurs d'aide financière aux entreprises (Mékinac Nature et le Clos Sainte-Thècle) bénéficie d'aide du CLD de Mékinac et du Comité de diversification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière aux entreprises Mékinac Nature et le Clos Sainte-Thècle.

Cette résolution n'est pas adoptée et le conseil en rediscutera à la séance du 28 janvier 2008.

REJETÉE

Monsieur Daniel Allard, conseiller au poste numéro 6, revient et prend son siège.

Questions de l'assistance

Grégoire St-Amand pose une question sur le site de neige usée.

Yvon Goulet pose une question sur le Marché Richelieu.

Paul-Aimé Tellier et Marcel Tellier parle de l'augmentation de la valeur des propriétés de Sainte-Thècle suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation.

Normand Béland nous informe qu'il y a des lumières de rues de défectueuses sur la rue Masson, Dupont et Saint-Jacques.

Affaires nouvelles :

Rés. 2008-01-025 : OMH Sainte-Thècle démission de Alain Vallée sur le conseil d'administration :

CONSIDÉRANT que la lettre du 14 janvier 2008 par laquelle Alain Vallée nous avise de sa démission comme représentant municipal sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit remplacer Alain Vallée sur ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Tommy Plamondon, conseiller au poste numéro 4, comme représentant municipal sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour remplacer Alain Vallée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Coopérative de solidarité de développement local de Montauban :

Le conseil demande de rencontrer la Coopérative de solidarité de développement local de Montauban pour le projet du Parc Mékinac de la Rivière Batiscan, le lundi 28 janvier 2008.

Rés. 2008-01-026 : Ajournement de la séance au 28 janvier 2008 à 20 hre

À 9 hre 00, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement d'ajourner la séance au lundi 28 janvier 2008 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-Trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 28 janvier 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-01-027 : Réouverture de la séance et articles ajoutés à l'ordre du jour

À 20 h00, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement de poursuivre la séance du 14 janvier 2008 et d'ajouter les articles suivants à l'ordre du jour :

1. Acceptation de l'appel d'offre public pour l'emprunt du règlement 247-2007 pour l'achat de terrain dans le chemin Saint-Pierre Nord.
2. Dossier d'aide financière aux entreprises (Mékinac Nature et Clos Sainte-Thècle)
3. Rangement du gymnase de l'école Masson pour les Gymna-Thècles.
4. Employé pour remplacer la concierge durant ses congés.
5. Carte de crédit pour municipalité de Sainte-Thècle à Visa Desjardins
6. Questions de l'assistance

7. Affaires nouvelles :
8. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-028 : Acceptation de l'appel d'offre public pour l'emprunt du règlement 247-2007 pour l'achat de terrain dans le chemin Saint-Pierre Nord

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 135 168 \$ par billets en vertu du règlement numéro 247-2007 au prix de : 98,02 échéant en série 5 ans comme suit :

10 668 \$	4,00%	5 février 2009
11 200 \$	4,00%	5 février 2010
11 800 \$	4,00%	5 février 2011
12 400 \$	4,00 %	5 février 2012
89 100 \$	4,30%	5 février 2013

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-029 : Financement de l'emprunt du règlement 247-2007 pour l'achat de terrain dans le chemin Saint-Pierre Nord

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thècle se propose d'emprunter par billets un montant total de 135 168 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 247-2007 ;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis

Il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets seront datés du : 5 février 2008-01-23

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- | | | | |
|----|-----------|----|------------------------|
| 1. | 10 668 \$ | 2. | 11 200 \$ |
| 3. | 11 800 \$ | 4. | 12 400 \$ |
| 5. | 13 000 \$ | 5. | 76 100 \$ à renouveler |

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- 5 ans (à compter du 5 février 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 247-2007.

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Daniel Allard, conseiller au poste numéro 6, retire la demande de Mékinac Nature considérant qu'il est associé dans cette entreprise et que suite à avis juridique de Monsieur André Lemay, avocat, il est en conflit d'intérêt.

Rés. 2008-01-030 : Demande d'aide financière des entreprises (Clos Sainte-Thècle)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Clos Sainte-Thècle dans le cadre du programme d'aide à l'exploitant d'une entreprise privée ;

CONSIDÉRANT que le projet de vignoble du Clos Sainte-Thècle prévoit la création de deux (2) emplois à temps plein seulement en 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Clos Sainte-Thècle peut bénéficier de divers programmes d'aide du Comité de diversification, du CLD de Mékinac et du Pacte Rurale ;

CONSIDÉRANT que les sommes distribuées dans le cadre de ce programme d'aide à l'exploitant d'une entreprise privée proviennent des taxes municipales imposées aux contribuables de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil réserve son aide financière pour la création d'emploi dans l'année en cours et pour les cas exceptionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Beaudoin et il est résolu majoritairement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière au Clos Sainte-Thècle, étant donné que cette entreprise ne crée aucun emploi à l'exception des promoteurs.

Ont voté contre cette résolution Daniel Allard et André Lacombe.

Ont voté pour cette résolution France Déry, André Beaudoin, Jacques Tessier et Tommy Plamondon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2008-01-031 : Rangement du gymnase de l'école Masson pour les Gymna-Thècles

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle paie la location du gymnase de l'école Masson pour le club de gymnastique les Gymna-Thècles ;

CONSIDÉRANT que le club de gymnastique les Gymna-Thècles dispose d'un espace de rangement à l'école Masson pour leurs équipements ;

CONSIDÉRANT que la Commission Scolaire de l'Énergie réaménage ce rangement et celui de l'École Masson ;

CONSIDÉRANT que le coût de ce réaménagement est estimé à 6 000 \$ et que la Commission Scolaire de l'Énergie nous demande une participation financière de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT que l'école Masson se sert de certains équipements du club de gymnastique les Gymna-Thècles pour leur cours d'éducation physique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la Commission Scolaire de l'Énergie de défrayer entièrement le coût des travaux d'aménagement du rangement du gymnase de l'école Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-032 : Employé pour remplacer la concierge durant ces congés

CONSIDÉRANT la démission de France Boutet comme remplaçante de la concierge durant ses jours de congés (vacance, maladie et personnel) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle envoie un appel d'offre pour embaucher une personne occasionnellement afin de remplacer la concierge de l'Hôtel de Ville durant ses congés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-01-033 : Demande de carte de crédit à Visa Desjardins pour la Municipalité de Sainte-Thècle

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à Visa Desjardins deux cartes de crédit pour la municipalité :

Soit une pour Alain Vallée, maire et une pour Louis Paillé, directeur général.

La limite de crédit demandée est de 5 000. \$.

Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle tous documents concernant cette demande à Visa Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Lise St-Amand, Léonce Plamondon, Paul-Aimé Tellier, Reynald St-Amand, Armand Ricard., Pierre-Aimé Trépanier posent des questions concernant la hausse du rôle d'évaluation foncière et l'impact sur leur compte de taxes.

Reynald St-Amand demande pourquoi l'évaluation de sa propriété a augmenté de 50% et les édifices du gouvernement ont subi une baisse. Il demande la politique de la municipalité concernant la démolition d'un bâtiment ou la vente d'une partie de terrain. Il demande au conseil d'étaler la hausse d'évaluation sur 3 ans, de défendre les citoyens face à l'évaluateur de la MRC.

Luc Lafrance demande si Monsieur Reynald St-Amand vendrait sa propriété au prix de la nouvelle évaluation et que Monsieur Reynald St-Amand s'adresse à la mauvaise place. C'est à l'évaluateur qu'il doit demander ces informations.

Charles-Marie Grégoire dit que si l'on démolit un bâtiment on doit demander un permis à la municipalité afin que l'inspecteur en bâtiment puisse le transmettre à l'évaluation pour enlever cet immeuble de l'évaluation.

Grégoire Rompré dit que les citoyens qui ne sont pas content de leur évaluation doivent aller rencontrer l'évaluation pour justifier leur requête.

Michele Fugère demande s'il sera possible de rencontrer à d'autres dates que le 27 et 28 février 2008.

Justin Mongrain parle de l'adresse de son chalet et qu'il est venu 13 fois au bureau municipal pour avoir un permis de construction d'un bâtiment secondaire.

Alain Vallée, maire, lit une lettre envoyée par l'évaluateur pour expliquer les variations du rôle d'évaluation pour l'année 2008 et informe les gens présents qu'il y aura des rencontres individuels prévus le 27 et 28 février 2008 pour informer les contribuables sur l'état de leur propriété.

Alain Vallée, maire, à la demande de citoyens, lit l'article paru dans le Nouvelliste de Samedi le 26 janvier 2008 intitulé «Des hausses exagérées à Sainte-Thècle» et signé par Monsieur Reynald St-Amand. Monsieur Vallée informe Monsieur St-Amand que comme membre de Promotion Ste-Thècle, cet article ne fait pas une bonne promotion à notre municipalité qui essaie d'attirer des gens, des commerces et des industries dans notre localité.

André Lacombe, conseiller municipal et président de Promotion Ste-Thècle, dit qu'il ne peut contrôler les directeurs de Promotion Ste-Thècle et se dissocie de cet article.

Lise St-Amand demande pourquoi le conseil veut construire une bâtisse au parc St-Jean-Optimiste.

Justin Mongrain demande de mettre des jeux pour les jeunes et réitère sa demande d'installer 2 jeux de pétanque au Parc St-Jean-Optimiste.

Daniel Allard, conseiller municipal, demande aux gens qui rencontreront l'évaluateur de bien se préparer.

Affaires nouvelles : Aucune

Rés. 2008-01-034 : Lever de la séance

À 21 heures, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-Trésorier